



Accolay Arcy-sur-Cure Bazarnes Bessy-sur-Cure Bois d'Arcy
Cravant Essert Lucy-sur-Cure Mailly-la-Ville Mailly-le-Château
Prégilbert Sacy Sainte-Pallaye Sery Trucy-sur-Yonne Vermenton



Rapport d'activité 2006-2007



Animation du site Natura 2000
Pelouses et forêts calcicoles des coteaux de
la Cure et de l'Yonne en amont de
Vincelles

Avril 2007

L'animation du site des Pelouses et forêts calcicoles des coteaux de la Cure et de l'Yonne en amont de Vincelles a été prise en charge par la Communauté des Communes entre Cure et Yonne. La démarche de mise en œuvre du Document d'objectifs et du document d'application est structurée par une convention cadre établie le 18 Août 2006 entre le Préfet de l'Yonne et le président de la Communauté des Communes.

Cette volonté s'est concrétisée par l'embauche d'un animateur au mois de septembre 2006. Ce document présente l'ensemble des actions menées depuis cette date.

1 Visite des sites

La première action a consisté en la visite des différentes entités géographiques du site Natura 2000 afin de prendre contact avec la réalité des sites et pouvoir apporter une dimension concrète aux informations issues du Document d'Objectifs.

Ces journées ont permis d'autre part de travailler sur la reconnaissance des espèces botaniques présentes sur les sites ainsi que d'effectuer une première approche de l'état des habitats : quels lieux sont fortement fréquentés avec quel impact visible sur le terrain.

Des changements depuis la réalisation du Docap concernent principalement les milieux ouverts avec une dynamique de fermeture.

Tous ces éléments de déterminer des zones prioritaires d'action pour la mise en œuvre des docobs en raison de la dégradation des milieux ciblés par des mesures :

- liée à la dynamique naturelle de la végétation,
- liée à la fréquentation des sites.

Enfin, les visites ont été l'occasion de constituer une banque de photos, utile pour la conception de documents de communication.

2 Rencontre avec les élus

Des entretiens ont été conduits avec les maires (ou membres des conseils municipaux en charge de l'environnement) des communes concernées. L'objectif était de recueillir leurs points de vue et leurs attentes sur l'animation des sites Natura 2000. Un certain nombre d'informations ont été demandées notamment concernant la fréquentation des sites. Il reste un élu à rencontrer.

On observe de multiples approches, liées aux différentes réalités des sites mais s'inscrivant toutes dans des préoccupations au niveau local, par rapport aux différents utilisateurs des milieux.

Tous les élus locaux rencontrés ressentent une inquiétude vis-à-vis de la démarche Natura 2000. Si le climat s'est apaisé les dernières années, cette observation est liée en partie à l'absence d'actions concrètes sur le terrain et au silence qui en découle au niveau des médias locaux. Les élus préconisent ainsi des actions de communication afin d'explicitier la réalité du réseau Natura 2000 et considèrent comme important la présence d'un animateur pour personnaliser le concept de Natura 2000 dans l'esprit du grand public. Un certain nombre d'élus attendent des aménagements concrets qui permettront l'accueil du public, ou tout du moins qui matérialiseront les limites du site sur le terrain.

La presque totalité des élus est en accord avec une intervention visant à limiter la fréquentation des sites par les pratiquants de sports motorisés.

Globalement, les élus ont manifesté un intérêt pour des actions concrètes réalisées au sein de leur commune comme des opérations de sensibilisation dans les écoles ou l'organisation de sorties à thème.

Dans un second temps, des contacts ont été pris avec les élus des communes n'appartenant pas à la communauté des communes entre Cure et Yonne afin de signer une convention formalisant ainsi l'intervention de l'animateur sur les communes concernées. Le conseil municipal de la commune de Saint-Moré a refusé de signer cette convention. Il semblerait cependant que ce refus soit plus motivé par une méconnaissance des conditions d'intervention que par une réelle opposition au principe même d'une animation sur les sites. Le sujet devrait être abordé prochainement lors d'un prochain conseil municipal. Dans le cas des autres communes, le retour des conventions signées se fait progressivement au gré des conseils municipaux.

3 Réalisations des mesures du Docob

La plupart des cahiers des charges des mesures font l'objet de révision ou de réorganisation des sources et modalités de financement. Les démarches visant à les mettre en œuvre seront effectuées lorsque les modalités seront bien connues.

3.1 Réalisation d'une plaquette d'information

Cette mesure n°10 a été réalisée assez rapidement dans le but de disposer d'un document de communication pour accompagner les premières manifestations. Suite à une période de ralentissement dans la vie du réseau Natura 2000, il convient avant tout de faire savoir qu'il existe à présent un animateur et qu'un site existe sur les communes de la région. Ce document sera utilisé pour les envois réalisés aux propriétaires de parcelles sur le site Natura 2000.

L'action a été menée en utilisant la base de travail qu'avait effectué la DIREN Bourgogne avec l'assistance de l'agence COMune idée. Une mise à jour des informations pratiques et au niveau des dispositifs a été effectuée pour proposer la maquette en comité de pilotage le 13 novembre 2006. Lors de cette réunion, diverses remarques ont été prises en compte pour aboutir au document final le vendredi 23 mars. Le document a été édité à 10 000 exemplaires, ce dans un objectif de diffusion très large. Les publics visés sont les propriétaires et exploitants des sites ainsi que le grand public. La diffusion du document est envisagée pour l'année 2007.

Le document de communication comporte six pages :

- une page de couverture,
- une page de présentation de la démarche Natura 2000,
- une page avec la carte du site n°19
- trois pages sur les différents milieux du site Natura 2000.

3.2 Identification des propriétaires et/ou des exploitants,

La plupart des sites se situent sur d'anciennes zones viticoles et surtout des zones non remembrées. Le parcellaire est ainsi très morcelé. Afin de ne pas trop attendre pour lancer la communication, le choix a été effectué de cibler les démarches de recherche des propriétaires sur des secteurs prioritaires en terme d'action. Cet objectif a été validé par le comité de pilotage. Ces secteurs ont été déterminés en fonction des dynamiques de dévolution des milieux : ils concernent ainsi les milieux ouverts ou en cours de fermeture (fermés depuis quelques années).

Un calage des plans cadastraux avec les limites de site permettra d'avoir une bonne précision des parcelles concernées. Ce travail a été réalisé dans le but d'effectuer le plus rapidement possible une action de communication auprès des propriétaires et exploitants afin de leur expliquer la démarche Natura 2000. Ce choix s'explique par la constatation d'un climat de méfiance mais surtout de méconnaissance complète de la réalité de la démarche entamée. La transparence du projet apparaît être un gage de réussite pour les actions futures.

Concernant le repérage des exploitants, le relevé a été effectué à l'aide du Relevé Parcellaire Graphique. Les pelouses calcaires ne sont pas concernées par les structures agricoles. Les parcelles exploitées se situent sur le vau de bouche. L'observation des parcelles confirme que la déprise agricole est forte dans ces secteurs.

3.4 Plan de Fréquentation

La mesure 7 porte sur la réalisation d'un plan de fréquentation. Le site comporte des endroits qui sont de hauts lieux de pratiques sportives ou de tourisme. Dans le but d'aboutir à une utilisation respectueuse des milieux naturels, un plan de fréquentation doit être effectué pour organiser les aménagements des accès. Ce plan de fréquentation a pour objectif de noter les sites faisant l'objet d'une fréquentation et ceux subissant une dégradation ainsi que les lieux sensibles.

Il existe peu de données précises sur les pratiques et le tourisme avec une localisation et une quantification des flux. Le document a donc été réalisé sur la base d'entretien avec divers responsables d'associations, d'administrations et des représentants des collectivités locales. L'élaboration des projets d'aménagement des sites (mesure 9 et ses variantes) devrait avoir lieu sur la seconde moitié de l'année, sur la base des informations recueillies.

3.5 Rédaction du guide de gestion forestière

Le document concernant les écosystèmes forestiers remarquables a été récupéré auprès du C.R.P.F. qui a réalisé ce document. Le Docap prévoyait juste une diffusion de ce document aux propriétaires. Une réunion d'un groupe de travail forêt aura pour but de valider cet objectif ainsi que d'étudier la mise en page ainsi que l'accessibilité du document aux propriétaires forestiers sur le site. Une sélection des informations présentées sera effectuée afin d'obtenir une bonne lisibilité du document.

3.6 Rédaction des MAEt Natura 2000

Dans le cadre du PDRH 2007-2013, les Mesures Agri-Environnementales territorialisées seront mises en œuvre sur les sites Natura 2000 en Puisaye. Ces mesures seront composées d'engagements unitaires dont les cahiers des charges sont nationaux. Etant donné le relevé des parcellaires ainsi que le RPG, il n'a pas semblé utile de proposer des mesures agri-environnementales à l'heure actuelle : les parcelles exploitées, qui sont des prairies de fond de vallon, font déjà l'objet de contrats d'agriculture durable. Sur les pelouses, aucun exploitant potentiel n'a été repéré à l'heure actuelle.

4 Comité de pilotage du 13 Novembre 2006

Une réunion du comité de pilotage a eu lieu le 13 Novembre 2006 à la mairie de Vermenton. L'ordre du jour se composait des points suivants :

M. Rolland présente ensuite l'ordre du jour :

- état d'avancement
- validation d'une proposition de dépliant d'information (mesure 10),
- définition des actions prioritaires,
- établissement des groupes de travail.

La tenue de cette réunion a permis de valider le support de communication qui doit servir dans la première étape de prise de contact avec les propriétaires et de préciser les objectifs à court terme. Enfin la rédaction du document technique (guide sylvicole) va pouvoir être lancée. Il en ressort une forte attente en matière de signalisation.

5 Actions de sensibilisation

L'expérience des premiers mois a mené à tirer la conclusion suivante : le réseau Natura 2000 et ses objectifs sont méconnus de la très grande majorité des habitants, y compris ceux investis dans des actions de protection de l'environnement. Ce constat a ainsi entraîné la mise en place d'actions de communication au niveau local afin de sensibiliser la population aux actions du réseau Natura 2000 et à la nécessité d'agir pour conserver la biodiversité.

Divers événements ont été organisés pour faire découvrir la richesse des sites Natura 2000 du pays avec un public local mais aussi extérieur afin de faire connaître la mobilisation des collectivités territoriales sur ce sujet. De plus des articles dans les journaux ont pour but de faire connaître régulièrement l'activité du réseau.

Les actions de communication ont été coordonnées autant que possible avec les structures en place afin de profiter de leur réseau et de ne pas nuire à l'efficacité de chacune des actions entreprises.

5.1 Animation de l'assemblée générale du syndicat des propriétaires forestiers privés de l'Yonne

Suite à la proposition de M. Guespereau, une visite sur le terrain sera organisée le jour de l'assemblée générale des propriétaires forestiers privés de l'Yonne sur le site Natura 2000. Le but de cette opération sera d'expliquer les objectifs de ce réseau et de montrer concrètement la richesse de ces sites que l'on cherche à préserver. Les propriétaires entendent souvent parler de Natura 2000, il s'agira d'apporter un exemple concret des finalités du réseau.

5.2 Organisation de sorties tout public

Différentes sorties à l'attention du grand public ont été organisées avec une diffusion par la presse locale, le journal de la communauté des communes et le site Internet de la communauté des communes. La communication a été réalisée en lien avec le pays de Puisaye-Forterre qui organise aussi des sorties sur les sites Natura 2000 de Puisaye, ciblant les habitats des étangs, de la vallée du Branlin et des gâtines de Puisaye (landes). Cette année, deux événements de ce type sont organisés sur le site n°19. Ces sorties opérées en petits groupes permettront de faire découvrir des milieux qui ne peuvent être ouverts en accès libre en raison de leur sensibilité à une libre fréquentation.

La première sortie a eu lieu à Voutenay-sur-Cure afin de présenter la diversité des espèces présentes sur les pelouses calcaires et des forêts à sous étage de buis. Une dizaine de personnes étaient présentes, la très grande majorité habitant dans les environs. L'objectif était entre autre de présenter la diversité des espèces et l'étalement de leur cycle de développement dans l'année, la sortie ciblant les plantes précoces ou printanières.

5.3 Parution d'articles dans les journaux

Lors de l'annonce des dates de sorties, un article dans l'Yonne Républicaine a accompagné l'information afin d'insister sur la démarche volontaire du processus Natura 2000. Dans le bulletin de la communauté des communes, un message identique a été publié.

D'autre part, des articles sont parus dans les bulletins municipaux existants, afin de présenter la démarche d'animation du réseau Natura 2000 et de présenter la richesse du site de la commune. Dans certaines communes où un bulletin municipal n'existe pas, des affichettes ont été réalisées pour être exposées sur les panneaux d'affichage de la commune.

5.4 Participation au forum du patrimoine de l'Yonne

Organisé par la commune d'Auxerre, cet événement s'étalant sur deux jours a ciblé deux types de public : le vendredi et le samedi matin, des scolaires et le samedi après-midi, le grand public. Cette première manifestation a permis de diffuser les plaquettes de communication et d'expliquer les objectifs du site Natura 2000. Une maquette du site de la roche aux poulets prêtée par l'association icaunaise de botanique.

6 Veille des projets / intégration dans les dynamiques locales

Un suivi de la démarche du nouveau contrat de Pays du Pays avallonnais, qui sera établi pour la période 2007-2013. L'environnement et les sites Natura 2000 seront pris en compte dans le nouveau contrat avec les animations de la communauté des communes entre Cure et Yonne et le Parc Naturel du Morvan.

Avec l'aide de la société d'histoire naturelle d'Autun, un suivi du projet d'aménagement de la grotte de la Palotte, sur la commune de Cravant, est effectué afin d'apporter toutes les informations utiles aux propriétaires.

Sur la commune de Voutenay-sur-Cure, des discussions ont été menées avec la mairie afin de suivre l'évolution et l'impact du site de Paint-ball, localisé sur une parcelle communale. La fréquentation du site est très faible, n'occasionnant ainsi pas de dégradation sur la flore. Il se pose néanmoins la question de la pérennisation de cette utilisation.

Sur la commune de Saint-Moré, le conseil général prévoit d'effectuer des travaux pour sécuriser la route départementale 606 (ancienne route nationale 6). Des conseils seront apportés pour effectuer l'étude d'incidence.

Enfin des conseils sont apportés au conseil général de l'Yonne qui organise le raid des collégiens au mois de juin sur la commune de Merry-sur-Yonne pour la quatrième année consécutive. Ce soutien a pour but d'éviter les dégradations et des exemples préjudiciables de pratiques d'engins motorisés sur des pelouses calcaires.

7 Perspectives d'actions

7.1 *Prise de contact avec les exploitants / les propriétaires*

Les opérations de communication n'ont pas abouti à la prise de contact avec des propriétaires. Un courrier sera envoyé d'ici la fin de l'année lorsque le PDRH 2007-2013 sera validé, afin de répondre de façon concrète et dynamique aux demandes des propriétaires. Le délai de prise de contact s'explique aussi par le morcellement du parcellaire : afin d'avoir une liste précise des propriétaires concernés, il faut opérer un calage des plans cadastraux avec les limites du site.

7.2 *Contractualisation de l'entretien des parcelles*

A la suite des courriers aux propriétaires, des contacts seront pris avec les propriétaires de zones dites prioritaires. Les propriétaires des milieux les plus susceptibles d'évoluer rapidement seront contactés en priorité afin d'évaluer les possibilités de contractualisation. D'autre part des contrats seront passés avec les propriétaires qui prendront contact avec la structure animatrice.

7.3 *Suivis scientifiques*

La réalisation de la plupart des suivis scientifiques sera liée aux contractualisations de mesures de gestion opérées. Des réunions devraient se tenir afin d'élaborer les cahiers des charges des opérations de suivis scientifiques (mesure 16). Concernant les suivis des espèces de l'avifaune des falaises et des chiroptères, les contractualisations ou conventionnements sont en cours de réalisation. Les suivis ont été effectués au cours de l'hiver pour les chiroptères et au printemps concernant l'avifaune. Il reste à formaliser des accords avec les structures opérant ces relevés.

Un suivi scientifique des espèces d'orchidées sera mis en place sur les entités du Mont Lignon et du Mont Botrey. Ce suivi sera valorisé par sa mise en correspondance avec l'évolution du milieu et les travaux de restauration qui seront effectués.

Des suivis des populations d'engoulevent seront effectués sur les habitats potentiels de cette espèce.

7.4 Réunions publiques dans chaque commune

Ces réunions seront effectuées lorsque le PDRH sera validé pour avoir plus de lisibilité sur les contrats proposés aux propriétaires ainsi que lorsque les différentes conventions auront été signées avec toutes les communes concernées. Elles devraient avoir lieu à l'automne 2007.

7.5 Conception du bulletin annuel

A l'heure actuelle, les réalisations ne sont pas semblent pas suffisamment porteuse en terme de communication. Le bulletin sera effectué dans la deuxième moitié de l'année 2007.

8 la Charte Natura 2000

Un premier travail a été mené sur la charte Natura 2000 : un recueil des différents projets déjà mené a servi pour élaborer une base de travail. Celle-ci a été adaptée aux milieux et objectifs spécifiques du site. L'existence du cadre régional serait néanmoins un plus pour éviter une multiplication des négociations sur des problématiques communes.

Conclusion

Mise en place depuis huit mois, l'animation nécessite un certain temps de démarrage. Les prises de contact avec les propriétaires se feront d'ici la fin de l'année. Ce choix s'explique par le climat de méfiance vis-à-vis du processus Natura 2000 et la levée de boucliers qui a suivi l'instauration du réseau Natura 2000, il y a de cela quelques années. Des opérations de communication permettront de lutter contre les idées fausses.

Etant donné la localisation du site, il est concerné par de nombreux projets d'aménagement. Le suivi de ces différents projets doit être effectué et nécessitera du temps. Suite à la prise de contact avec les propriétaires et aux réunions publiques qui seront menées dans la foulée, les mesures spatialisées pourront être mise en œuvre dans le cadre de contrats Natura 2000 principalement pour la fin de l'année 2007 et en 2008.